#### **SEANCE du 19/03/2018**

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation: 07/03/2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT et le dix-neuf mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de LAVERNOSE-LACASSE.

<u>Etaient présents</u>: DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, ZARADER Karine

<u>Etaient absents</u>: MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

Etaient excusés : AZNAR Estelle

Monsieur BONNEMAISON Adrien élu secrétaire de séance.

#### Exposé des motifs :

#### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du Conseil Municipal du 12 février 2018

**Information Décisions** 

Examen et vote du Compte de Gestion 2017 - budget communal

Vote du Compte Administratif 2017 – budget communal

Affectation du résultat 2017- budget communal

Examen et vote du Compte de Gestion 2017 - budget lotissement communal

Vote du Compte Administratif 2017 – budget lotissement communal

Affectation du résultat 2017 – budget lotissement communal

Examen et vote du Compte de Gestion 2017 - budget lotissement Pujeau Rabe

Vote du Compte Administratif 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

Affectation du résultat 2017 - budget lotissement Pujeau Rabe

Modification des horaires d'ouverture au public de la médiathèque

Création d'u poste d'adjoint technique territorial de  $2^{\grave{e}me}$  classe

Autorisation signature de la convention d'achat et de gestion d'une machine à tracer la peinture

Adoption des nouveaux statuts du SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAGe)

Approbation de la nouvelle procédure concernant le traitement des petits travaux urgents par le SDEHG (syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne)

Approbation de la répartition de l'actif et du passif du SITPA (syndicat intercommunal de transport des personnes âgées)

**Questions diverses** 

#### I-Approbation procès-verbal conseil municipal du 12 février 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2018.

#### **II- Information Décisions**

#### $D \ E \ C \ I \ S \ I \ O \ N \quad N \quad ^{\circ} \quad 2 \ 0 \ 1 \ 8 \ - \ 0 \ 6$

Annule et remplace la décision n° 2017 - 05
(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

## CHOIX DU CABINET 2AU POUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne);

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la consultation lancée en septembre 2017 en procédure adaptée, afin de mettre en concurrence des prestataires de service pour réaliser un dossier de modification simplifiée du PLU.

Vu la proposition du cabinet 2AU en date du 13 février 2018 qui annule et remplace la proposition du 8 septembre 2017.

#### \* DECIDE \*

- **Article 1 :** De retenir le cabinet 2AU pour un montant d'honoraires de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC pour la prestation liée à la modification n°3 du PLU.
- Article 2 : Décide de signer l'acte d'engagement correspondant et toutes les pièces afférentes au marché.
- **Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-

23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE, Le 19 février 2018

Le Maire

### $D \ E \ C \ I \ S \ I \ O \ N \quad N \quad ^{\circ} \quad \ 2 \ 0 \ 1 \ 8 \ - \ 0 \ 7$

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

#### AVENANT EN MOINS-VALUE N°1/ travaux d'extension du groupe scolaire (LOT 8)

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne);

Vu l'article L 2122-22, du Code Général des collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la décision du Maire n° 2016-08 du 22/11/2016 confiant la maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire à l'agence d'architecture ENZO et ROSSO représentée par Nathalie PERROT.

Vu la décision n°2017-03 en date du 21/07/2017 confiant les travaux d'électricité à l'entreprise L2E (lot 8) pour un montant de 12 200.00 € HT.

Considérant la suppression du déplacement du coffret de la restauration scolaire,

Considérant qu'il en découle un devis en moins-value d'un montant de 621.80 € HT soit 746.16 € TTC.

#### \* DECIDE \*

**Article 1 :** De valider le devis en moins-value proposé par l'entreprise L2E, pour un montant de 621.80 € HT soit 746.16 € TTC.

De signer l'avenant en moins-value qui en découle.

Article 2:

Article 3: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera

adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-

23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE, le 06/03/2018

Le Maire A.DELSOL

#### $D \ E \ C \ I \ S \ I \ O \ N \quad N \quad ^{\circ} \quad 2 \ 0 \ 1 \ 8 \ - \ 0 \ 8$

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

#### AVENANT EN PLUS VALUE N°1/ travaux d'extension du groupe scolaire (LOT 8)

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne);

Vu l'article L 2122-22, du Code Général des collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la décision du Maire n° 2016-08 du 22/11/2016 confiant la maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire à l'agence d'architecture ENZO et ROSSO représentée par Nathalie PERROT.

Vu la décision n°2017-03 en date du 21/07/2017 confiant les travaux d'électricité à l'entreprise L2E (lot 8) pour un montant de 12 200.00 € HT.

Considérant la réalisation de l'éclairage vers l'accès des conteneurs à déchet,

Considérant qu'il en découle un devis en plus-value d'un montant de 357.38 € HT soit 428.86 € TTC.

#### \* DECIDE \*

Article 1 : De valider le devis en plus-value proposé par l'entreprise L2E, pour un montant de 357.38 €

HT soit 428.86 € TTC.

Article 2 : De signer l'avenant en plus-value qui en découle.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera

adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-

23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE, le 06/03/2018

Le Maire A.DELSOL

#### $D \ E \ C \ I \ S \ I \ O \ N \quad N \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}2} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}1} \quad {\color{gray}8} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}1} \quad {\color{gray}8} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}1} \quad {\color{gray}8} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}1} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gray}1} \quad {\color{gray}0} \quad {\color{gra$

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

#### AVENANT EN MOINS VALUE N°1/ travaux d'extension du groupe scolaire (LOT 1)

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne);

Vu l'article L 2122-22, du Code Général des collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la décision du Maire n° 2016-08 du 22/11/2016 confiant la maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire à l'agence d'architecture ENZO et ROSSO représentée par Nathalie PERROT.

Vu la décision n°2017-03 en date du 21/07/2017 confiant les travaux VRD − Espaces verts à l'Entreprise STBE pour un montant de  $23~000 \in HT$ 

Considérant la suppression de l'hydrocurage et de l'inspection télévisée

Considérant qu'il en découle un devis en moins-value d'un montant de 698.08 € HT soit 837.70 € TTC.

#### \* DECIDE \*

**Article 1 :** De valider le devis en moins-value proposé par l'entreprise STBE, pour un montant de 698.08€ HT soit 837.70 € TTC.

**Article 2 :** De signer l'avenant en moins-value qui en découle.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera

adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-

23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE, le 14/03/2018

Le Maire A.DELSOL

#### III- Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget communal

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS BUDGET COMMUNAL LAVERNOSE-LACASSE N°II-15

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

NOMBRES DE MEMBRES		MEMBRES	Etaient présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick,		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine		
23	17	22 Pour: 22 Contre: 0 Abstentions: 0	Procuration(s):  MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND, Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine; BONNAC Patrick donne		
	e de la coi 07 mars		pouvoir à DORBES Joël  * 2 2 MARS 2018 *  Etai(en)t absent(s): AZNAR Estelle  A 1A SOUS-PRÉFECTURE DE ASURET		
	Date d'affi	chage	Etai(en)t excusé(s):		
Acte rendu		re après dépôt	A été nommé(e) <u>secrétaire de séance :</u> M. BONNEMAISON Adrien		
/_/_ et publication du		_	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017		

M.DELSOL Alain président de la séance expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Nowak Catherine à la clôture de l'exercice.

M.DELSOL Alain président de la séance le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LAVERNOSE-LACASSE
Le Maire Alain DELSOL



#### IV-Vote du Compte Administratif 2017 – budget communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** BUDGET COMMUNAL LAVERNOSE-LACASSE N°II-16

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint, Adrien BONNEMAISON

NOMBRES DE MEMBRES					
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés					
23	16	21			
		Pour:	21		
		Contre :	0		
		Abstentions:	0		

Etaient présents :

BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

#### Procuration(s):

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

Date de la convocation
07 mars 2018

Etai(en)t absent(s):
DELSOL Alain, AZNAR Estelle

#### Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage	
_1_1_	

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : BONNEMAISON Adrien

	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
et publication du		
1 1	7	

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

#### <u>Investissement</u>

Dépenses	Prévu :	1 599 086,40
	Réalisé :	1 178 033,52
	Reste à réaliser :	232 171,00

Prévu : Recettes 1 599 086,40 Réalisé : 657 664,14 Reste à réaliser : 226 929,82

#### F

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	2 294 714,74
	Réalisé :	1 540 015,94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 294 714,74
	Réalisé :	2 200 331,11

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-520 369,38
Fonctionnement :	660 315,17
Résultat global :	139 945,79

Reste à réaliser :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.



<u>A LA SOUS-PRÉFECTURE DE AALIRET</u>

Le 1er Adjoint au Maire Adrien BONNEMAISON



0,00

### V-Affectation du résultat 2017 – budget communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS BUDGET COMMUNAL LAVERNOSE-LACASSE N°II-17

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
23	17	22	_
		Pour: 2	22
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procuration(s):

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

Date de la convocation	
07 mars 2018	_

Etai(en)t absent(s): AZNAR Estelle \* 2 Z MARS 2018 \*

Date d'affichage

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) <u>secrétaire de séance</u> : BONNEMAISON Adrien en Préfecture le

Soit un besoin de financement de :

et publication du

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain DELSOL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 19/03/2018

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :
- un excédent reporté de :
274 995,74
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :
- un déficit d'investissement de :
- un déficit des restes à réaliser de :
5 241,18

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT 660 315,17

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 525 611,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 134 704,17

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

520 369,82

525 610.56

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le Maire Alain DELS

#### VI-Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget lotissement communal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL N°II-18

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

NOME	BRES DE	MEMBRES	Etaient présents :  DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patric		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine		
23	17	22			
		Pour: 22 Contre: 0 Abstentions: 0	MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain dons		
			pouvoir à DORBES Joël		
Dat	te de la co	nvocation	RECULE:		
	07 mars	2018	Etai(en)t absent(s): AZNAR Estelle  * 2 2 MASS 2018 *		
	Data dia	ahaaa	Etai(en)t excusé(s):		
	Date d'affi	chage	A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MUSTICET		
	_/_/_		периодинення при		
Acte rendu en Préfecti		re après dépôt	A été nommé(e) <u>secrétaire de séance</u> : BONNEMAISON Adrien		
			EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017		
et publicati	on du		· <u> </u>		
	//_		Monsieur DELSOL Alain expose aux membres du Conseil Municipal que le compte gestion est établi par Mme NOWAK Catherine à la clôture de l'exercice.		

Monsieur DELSOL Alain le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le Maire Alain DELSOL

#### VII- Vote du Compte Administratif 2017 – budget lotissement communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL** N°II-19

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er adjoint, Adrien BONNEMAISON

NOMBRES DE MEMBRES					
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés					
23	16	21			
		Pour:	21		
		Contre :	0		
		Abstentions:	0		

Etaient présents :
BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

#### Procuration(s):

MASCRE Gérard done pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

Date de la convocation
07 mars 2018

Etai(en)t absent(s):
DELSOL Alain, AZNAR Estelle

#### Etai(en)t excusé(s):

D	ate d'affichage	<b>;</b>
	_/_/	

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : BONNEMAISON Adrien

Reste à réaliser :

	١,	
et publication du		

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu : Réalisé ; Reste à réaliser :	148 336,40 148 336,40 0,00
Recettes	Prévu : Réalisé :	148 336,40 148 336,40

#### F

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	482 875,90
	Réalisé :	478 336,40
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	482 875,90
	Réalisé :	482 866,00
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	4 529,60
Résultat global :	4 529,60



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le 1er adjoint au Maire Adrien BONNEMAISON



0,00

#### VIII- Affectation du résultat 2017 – budget lotissement communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL N°II-20

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

NOMB	RES DE	MEMBRES	
En exercice	n exercice Présents Nombre de suffrages exprimés		
23	17	22	
		Pour: 2	22
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procuration(s):

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

Date de la convocation		
07 mars 2018		

Etai(en)t absent(s): AZNAR Estelle

Date d'affichage

Etai(en)t excusé(s):



Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : BONNEMAISON Adrien en Préfecture le

et publication du	

**AFFECTATION DES RESULTATS 2017** 

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Alain DELSOL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 19/03/2018

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

329 621,22

- un excédent reporté de :

334 150.82 4 529,60

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : - un déficit d'investissement de :

0,00

- un déficit des restes à réaliser de :

0.00

Soit un besoin de financement de :

0,00

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit : DÉCIDE

4 529,60 RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 4 529,60

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

0.00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

le Maire Alain DELSO



#### IX- Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LOTISSEMENT PUJEAU RABE N°II-21

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

			osanoso, soas la productio da Mailo, Alain BELOGE
NOMBRES DE MEMBRES		MEMBRES	Etaient présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick,
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés			DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine
23	17	Pour: 22 Contre: 0 Abstentions: 0	
Date de la convocation 07 mars 2018			pouvoir à DORBES Joël  Etai(en)t absent(s):  AZNAR Estelle  * 2 2 MARS 2018 *
1	Date d'affi	chage	Etai(en)t excusé(s):
Acte rendu en Préfectu		re après dépôt	A été nommé(e) <u>secrétaire de séance</u> : Adrien BONNEMAISON
et publication	//_ on du	_	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017
			Le Maire, Alain DELSOL expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme NOWAK Catherine à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Alain DELSOL le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à LAVERNOSE LACASSE



1 108 504,00

#### X- Vote du Compte Administratif 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LOTISSEMENT PUJEAU RABE N°II-22

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint, Adrien Bonnemaison

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés		
23	16	21		
		Pour: 2	1	
		Contre: (	٥	
		Abstentions: (	٥	

BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procuration(s):

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

Date de la convocation	
07 mars 2018	

Etai(en)t absent(s):
DELSOL Alain, AZNAR Estelle

#### Etai(en)t excusé(s):

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : Adrien BONNEMAISON en Préfecture le

	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
et publication du	
_/_/	vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Prévu :

Investissement

	Réalisé :	108 504,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 108 504,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

Dépenses	Prévu : Réalisé :	1 779 140,49 23 400,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 779 140,49
	Réalisé :	670 336,49
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: -108 504,00 Fonctionnement: 646 935,93 538 431,93 Résultat global :

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à LAVERNOSE LACASSE



Le 1er Adjoint au Maire Adrien BONNEMAISON



### XI- Affectation du résultat 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LOTISSEMENT PUJEAU RABE $N^{\circ}II-23$

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Alain DELSOL

NOME	BRES DE	MEMBRES	Etaient présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTE	NAC Patrick,
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUEF LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONN ZARADER Karine	. BERNARD
23	17	Pour: 22 Contre: 0 Abstentions: 0	AND THE STANDARD CONTROL OF A DECORPORATION OF THE STANDARD CONTROL OF THE STA	PLAS Janine.
Dat	te de la co 07 mars		Etai(en)t absent(s): AZNAR Estelle  * Z Z MARS 20:3	
	Date d'affi	ichage	Etai(en)t excusé(s):  A LA SOUS-PRÉFICTURE DE LAUER	ET
	//_			Norman)
Acte rendu en Préfectu	exécutoi ure le	re après dépôt	A été nommé(e) <u>secrétaire de séance :</u> BONNEMAISON Adrien	
	//_		AFFECTATION DES RESULTATS 2017	
et publication du			Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoi compte administratif de l'exercice 2017 le 19/03/2018	r approuvé le
			Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
			Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercic	e 2017
			Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
			- un déficit de fonctionnement de :	23 400,56
			- un excédent reporté de :	670 336,49
			Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	646 935,93
			- un déficit d'investissement de :	108 504,00
			- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
			Soit un besoin de financement de :	108 504,00
			DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comm	ne suit :
			RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	646 935,93
			AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	108 504,00
			RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	538 431,93
			RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	108 504,00
			Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le Maire Alain DELSOL



#### XII- Modification des horaires d'ouverture au public de la médiathèque

#### Exposé des visas

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14/02/2018,

#### Exposé des motifs

Considérant qu'il est nécessaire pour améliorer la gestion du service culturel de modifier ses horaires d'ouverture au public à partir du 01/04/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'adopter les nouveaux horaires d'ouverture au public pour le service culturel tel que définis dans le document ci-joint

A la majorité des membres présents et représentés

POUR: 22 - CONTRE: 0 - ABSTENTIONS: 0

#### HORAIRES A COMPTER DU 1ER AVRIL 2018 (2 agents font ces horaires en alternance)

Les horaires resteront inchangés lors des vacances scolaires.

SEMAINE 1	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Nombre d'heures hebdomadaire
SCIMITALIALI	9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-12H		2511
	14H-17H	14H-18H	14H-18H30	14H-18H	14H-18H30		- 35H

SEMAINE 2	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Nombre d'heures hebdomadaire
		9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H30-12H30	35H
	14H-17H	14H-18H	14H-18H30	14H-18H	14H-18H30		

#### XIII- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe

#### Exposé des visas

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

### Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant l'avancement de grade auquel peut prétendre un agent du service technique, il serait souhaitable de procéder à la création :

- D'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De créer 1 poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe, de 35 heures hebdomadaires,
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,

A la majorité des membres présents et représentés POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

#### XIV - Autorisation signature de la convention d'achat et de gestion d'une machine à tracer la peinture

#### Exposé des motifs :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'acquisition groupée d'une machine à tracer la peinture avec les communes de Le FAUGA et Labastidette.

Après diverses consultations, le montant du devis offrant un meilleur rapport qualité prix s'élève à 2 800.00 HT soit 3 360.00 € TTC.

Les 3 communes pourront moyennant une participation à l'acquisition et au frais d'entretien de cette machine à tracer la peinture, l'utiliser en fonction d'un planning annuel. Une convention d'achat et de gestion partagée a été rédigée à cet effet par les communes intéressées.

Monsieur le Maire en donne lecture et demande à l'assemblée d'autoriser sa signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'achat et de gestion d'une machine à tracer la peinture pour un montant de 2 800.00 € HT soit 3 360.00 € TTC.
- Décide que copie de la présente délibération soit transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour son contrôle de légalité.

A la majorité des membres présents et représentés POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

#### XV- Adoption des nouveaux statuts du SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAGe)

#### Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 5 février 2018, le SIVOM Saudrune Ariège Garonne a adopté ses nouveaux statuts afin :

- De constater son passage de syndicat de communes à Syndicat Mixte du fait de la représentation substitution de plusieurs EPCI à fiscalité propre en son sein.
- D'intégrer les adhésions de la Communauté de communes du Volvestre pour la compétence Equipements sportifs et de Toulouse Métropole pour la compétence GEMAPI hors études stratégiques.

 De scinder la compétence « assainissement collectif », en trois compétences et de se doter de la compétence « équipements sportifs intégrant une salle multisports régionale faisant l'objet d'un classement fédéral pour l'organisation de niveau régional au minimum

Conformément aux articles L5211, L5211-18 et L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI pour se prononcer sur l'admission des nouveaux membres, les modifications statutaires et les transferts de compétences proposés.

L'adoption de ces statuts requiert l'accord de la majorité qualifiée des membres (deux tiers des membres représentants plus de la moitié de la population totale ou la moitié des membres représentant plus des deux tiers de la population totale avec, de plus, l'accord obligatoire des membres représentant plus du quart de la population totale de l'établissement).

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante,

## XVI-Approbation de la nouvelle procédure concernant le traitement des petits travaux urgents par le <u>SDEHG</u>

#### Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de  $10\,000\,\mathrm{C}$ .

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

#### DECIDE

- De couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- De charger Monsieur le Maire d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ; de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ; de valider la participation de la commune ; d'assurer le suivi des participations communales engagées
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité

A la majorité des membres présents et représentés POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

#### XVII-Approbation de la répartition de l'actif et du passif du SITPA <u>Exposé des motifs</u>

M. le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA:

- ne possède pas de personnel territorial;
- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;
- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparait que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide :

#### **DECIDE**

- de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€
- d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

A la majorité des membres présents et représentés POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

#### **XV-Questions diverses**

Néant

Après avoir épuisé la totalité de l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 23h00